

## TIR A L'ARC – Règlement

### Saison 2024 - 2025



#### INSCRIPTION AUX CONCOURS

---

##### Tarifs 2024 - 2025 :

- UFOLEP jusqu'à 16 ans : .....4,50 €
- UFOLEP 17 ans et plus : .....6,00 €
- Non licenciés – de 16 ans : .....6,00 €
- Non licenciés + de 16 ans : .....8,00 €

Pour les non licenciés UFOLEP, présenter une licence FFTA à jour.

**La participation au concours n'est pas assurée pour toute inscription hors délai**  
**(Moins d'une semaine avant le concours)**



#### CALENDRIER DES TOURNOIS

---

- |                     |                   |                            |
|---------------------|-------------------|----------------------------|
| • 22 Septembre 2024 | Vitry-le-François | Extérieur                  |
| • 13 Octobre 2024   | Fagnières         | Intérieur (Vegas)          |
| • 27 Octobre 2024   | Bar-sur-Aube      | Intérieur                  |
| • 10 Novembre 2024  | Asfeld            | Intérieur                  |
| • 17 Novembre 2024  | Taine             | Intérieur                  |
| • 01 Décembre 2024  | Witry-le-Reims    | Intérieur (national hiver) |
| • 19 Janvier 2025   | Taine             | Intérieur                  |
| • 26 Janvier 2025   | Fagnières         | Intérieur                  |
| • 22 Février 2025   | Bar-sur-Aube      | Intérieur                  |
| • 02 Mars 2025      | Witry-les-Reims   | Intérieur                  |
| • 09 Mars 2025      | Beine-Nauroy      | Intérieur                  |
| • 23 Mars 2025      | Vitry-le-François | Intérieur                  |
| • 06 Avril 2025     | Revigny           | Intérieur                  |
| • 04 Mai 2025       | Bar-sur-Aube      | Extérieur                  |
| • 25 Mai 2025       | Vitry-le-François | Extérieur                  |
| • 22 Juin 2025      | Revigny           | Extérieur                  |
| • 13 Juillet 2025   | Bar-sur-Aube      | Extérieur                  |



## ORGANISATION DES CONCOURS

---

Le matin sera réservé aux catégories jeunes, jusqu'à la catégorie 13/14 ans (12 volées en salle avec 2 volées d'échauffement) et l'après-midi aux ados et adultes (12 volées en salle avec 2 volées d'échauffement). Une pause sera aménagée à moitié des volées au choix de l'organisateur.

S'il y a beaucoup de participants le matin, la catégorie 13-14 ans peut tirer l'après-midi (au choix de l'organisateur). Les sans-viseurs tirent sur les mêmes blasons que les viseurs.

Au choix de l'organisateur, possibilité d'organiser un départ toute catégorie confondu le matin et un l'après-midi.

Au choix de l'organisateur, possibilité d'organiser le concours en 2 fois 10 volées.

Les passages de badges se déroulent lors de chaque concours. Chaque responsable de club (et non l'organisateur du concours) gère la délivrance éventuelle du badge en fonction du résultat obtenu. Les badges sont à commander directement à l'UFOLEP Marne.



## INSCRIPTIONS

---

Les inscriptions, groupées par club, devront être faite sur GESTARC, sous peine de se voir refuser l'inscription des tireurs. Toute inscription tardive ou effectuée sur place pourra être refusée, en fonction des places disponibles.

Depuis 2014 les inscriptions peuvent se faire à l'aide de l'outil GESTARC. Les responsables du concours ont en temps réel les inscriptions et peuvent ainsi s'organiser à l'avance.

Il est possible de s'inscrire en début de saison à tous les concours souhaités dans l'année.

Suite à une inscription, la non-participation sera dû par le club, sauf raison médicale ou familiale.



## BLASONS

---

### Concours intérieur :

60 cm pour les catégories – 9 ans à 16 ans

40 cm pour les catégories + 16 ans à super vétéran ou 60 cm si les tirs se font à 25 m

Pour les arcs à poulie tous les concours en salle s'effectuent sur tri spot de 40 et les archers comptent 10 poulies (petit 10) (ou blason de 60 si les tirs se font à 25 mètres)

### Concours extérieur :

60 cm pour les catégories 12 ans, 15/16 ans et débutant

80 cm pour les autres catégories.

Pour les arcs à poulies, blasons de 80 et les archers comptent les 10 normaux.

Pour toute demande exceptionnelle lors des concours (changement de catégorie, de blason ou de distance) l'organisateur est seul décisionnaire.



## DISTANCES DE TIR

---

### En intérieur :

- Moins de 9 ans (prévenir l'organisateur) 07 m
- 9 - 12 ans \_\_\_\_\_ 10 m
- Autre catégories \_\_\_\_\_ 18 m ou 25 mètres si gymnase le permet

### En extérieur :

- |                                                  | Matin | Après-midi |
|--------------------------------------------------|-------|------------|
| • Moins de 9 ans (prévenir l'organisateur) _____ | 10 m  | 10 m       |
| • 9 à 10 ans _____                               | 10 m  | 10 m       |
| • 11 à 12 ans _____                              | 15 m  | 10 m       |
| • 13 à 16 ans, débutants, poulies jeunes _____   | 25 m  | 20 m       |
| • Autres catégories _____                        | 40 m  | 30 m       |



## CATEGORIES

---

La catégorie se retrouve sur « Gestarc » en mettant à jour les coordonnées de l'archer.

REMARQUE : L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive. Exemple : un enfant qui à 13 ans en 2024 tirera en catégorie 11/12 ans à 10 mètres et ce jusqu'en juin 2025. Il passera en catégorie 13/14 ans en septembre 2024 et tirera à 18 mètres.



## QUALIFICATIONS AU RASSEMBLEMENT NATIONAL

---

Pour participer au rassemblement national, l'archer qui le souhaite (à partir de 11 ans pour les enfants) doit avoir participé à 6 concours dont obligatoirement un concours en extérieur dans la catégorie du national de l'année suivante (d'avril 2024 à fin mars 2025) pour les – de 16 ans.

**Seront pris en compte les 6 meilleurs concours dont obligatoirement 2 minimum en extérieur pour les adultes.**

### Principe de répartition des quotas :

Le tableau du classement arc classique et arc à poulies est établi au fur et à mesure des concours de la saison et sert à l'attribution des places selon les critères cités ci-dessous :

- \* Pour participer au national, il faut être licencié dans le département pour lequel on veut être qualifié
- \* Une place réservée l'année suivante au club qui envoie une ou plusieurs équipes au parcours jeunes national
- \* Une place est réservée pour une féminine dans la catégorie adulte.
- \* Les participants seront sélectionnés au nombre de points
- \* Une place pour la catégorie poulie adulte.
- \* En cas d'attribution de places supplémentaires, la première est réservée à la 2<sup>nd</sup>e féminine à arc classique. Les suivantes sont attribuées dans l'ordre des points acquis, en privilégiant les catégories non représentées.

